



Que peu il faire avec a titre executoire

Par **monsieur ray**, le **19/03/2011 à 13:44**

Bonjour, rnle 18 février 2011, j'ai reçue un courrier de credirec me réclamant la somme dern4 385.47€ d'un crédit fait en 1989 a Cofidis (j'ai aucun souvenirs)rnaprès plusieurs appel téléphonique , j'ai envoyée courrier leur demandant le titres exécutoire avec AR.rn le 18 mars 2011 j'ai reçue se faneur titre et par conséquent il faut leur envoyée de 4385.47€ dans les plus bref délais ou leur faire 10 chèques de 150€rnque peut il fait car , je suis dans possibilité de payée et de des chèques car je suis rnen surendettement. mercier a tous

Par **amajuris**, le **19/03/2011 à 14:56**

bjr,rnje suis surpris que vous ayez eu un prêt et que vous n'avez pas remboursé et que vous n'avez aucun souvenir de ces événements ni de la procédure engagé par votre créancier devant le tribunal.rndonc vous n'avez pas déclaré cette dette dans votre plan de surrendettement.rnêtes-vous sur que ce soit un vrai titre exécutoire, de quel tribunal émane-t-il ? rnvous devriez téléphoner au greffe pour avoir confirmation de l'existence de ce jugement.rnnormalement une dette en date de 1989 de 4385,47 € devrait avec les intérêts avoir beaucoup augmenté.rnsi c'est vraiment un titre exécutoire, seul un huissier peut intervenir pour faire exécuter le jugement.rndonc à mon avis obtenez la confirmation de l'existence d'un jugement et ne payez rien avant d'avoir une demande d'un huissier possédant le titre exécutoire.rncdt

Par **Marion2**, le **19/03/2011 à 14:57**

Etes-vous certain qu'il s'agit bien d'un titre exécutoire ?
Prenez rendez-vous pour une consultation gratuite avec un juriste afin de lui montrer le document envoyé.
Votre mairie vous renseignera sur ces permanences.

Par **monsieur ray**, le **20/03/2011 à 10:33**

Bonjour a vous et merci de votre réponse on se sans moins seul
pour la consultation, je penser le faire .pour le titre exécutoire sa me semble être sérieux , il y a même avec un commandement avant saisie datant du 3 janvier 1991 .net oui pourquoi, je n'ai pas mis cette dette dans mon dossier de surendettement tout simplement car je n'étais par aux courent.A l'époque mon adresse était la même que mes parent et je porte le même prenoms de mon père décédé il y a plus de 10 ans
Donc je pense que ce crédit a était fait a mon issue
Les dernière nouvelle de credirec si je donne rien pour la fin du moir il me feront une saisis sur salaire de 216€ peu t'il le faire
mercier par avant

Par **Marion2**, le **20/03/2011 à 12:17**

[citation]il me feront une saisis sur salaire de 216€ peut t'il le faire
[citation]
Oui, s'il y a un titre exécutoire.
Renseignez vous rapidement vous savoir s'il s'agit bien d'un titre exécutoire.
Je me méfie de CREDIREC.